

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DFA 102 Jardin d'Acclimatation (16e) - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du 6 décembre 1995.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2241-1 et L. 2511-13 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu l'avis de la Commission désignée en application des articles L. 1411-5 et L. 1411-6 du Code général des collectivités territoriales en date du 21 juin 2016, relatif à l'avenant ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du Jardin d'Acclimatation, avec la Société Anonyme "Le Jardin d'Acclimatation", prolongeant de 2 mois la durée de la délégation ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 27 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du Jardin d'Acclimatation, avec la Société Anonyme "Le Jardin d'Acclimatation", prolongeant de deux mois la durée de la délégation, dont le texte est joint.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de 2016 dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 757 (revenus des immeubles).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO